



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du Jeudi 29 Septembre 2011**

Date de la convocation 21 Septembre 2011	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle des Fêtes FONTES
<p><b>PRÉSENTS :</b> M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p><b>ASPIRAN :</b> M.SATGER Jean-Noël, M.TOLOS Joseph, M.MONTAGNÉ Thierry, Mme CAER Michèle,</p> <p><b>BRIGNAC :</b> M.MARTINEZ Christian, M.VEDEL Jean-Louis,</p> <p><b>CABRIERES :</b> M.GAIRAUD Francis, M.MATHIEU Alain,</p> <p><b>CANET :</b> Mme FABRE Maryse, M.FAVIER Marc, M.SEGURA René, M.BORE Jacques, M.MALBEC Sylvain,</p> <p><b>CEYRAS :</b> Mme BARRE Berthe,</p> <p><b>CLERMONT L'HERAULT :</b> M.GARROFE Gilbert, Mme GOMIS Sylvie, Mme GUERRE Marie-Hélène, M.SOBELLA Henri, Mme THIERS Odile, M.GALTIER Gilbert, M.BARON Bernard, Mme MILAN Andrée, Mme DEULEUZE Elisabeth,</p> <p><b>FONTES :</b> M.BRUN Olivier, Mme MIRET Christiane,</p> <p><b>LACOSTE :</b> M.VENTRE Philippe, M.SAN MARTIN Bernard,</p> <p><b>LIAUSSON :</b> M.BETZ Bruno,</p> <p><b>LIEURAN CABRIERES :</b> M.BLANQUER Alain, Mme PUJOL MONNIER Chantal,</p> <p><b>MERIFONS :</b> M.VIALA Daniel, M.OLLIER Pierre,</p> <p><b>MOUREZE :</b> M.NAVAS Gabriel,</p> <p><b>NEBIAN :</b> M.BARDEAU Francis, M.DRUART David, M.ESTEVE Bernard,</p> <p><b>OCTON :</b> M.COSTE Bernard,</p> <p><b>PAULHAN :</b> M.DUPONT Laurent, M.GIL Claude, M.LEBREAU Jean-Jacques,</p> <p><b>PERET :</b> M.BILHAC Christian, M.MONTAGNE Jacques, M.AZAM Joël,</p> <p><b>SALASC :</b> Mme FONT Chantal, M.COSTES Jean,</p> <p><b>USCLAS D'HERAULT :</b> M.FOULQUIER-GAZAGNES Bernard, M.RIGAUD Christian,</p> <p><b>VALMASCLE :</b> M.VALENTINI Gérard, Mlle VALENTINI Martine,</p> <p><b>VILLENEUVETTE :</b> M.VIDAL Eric.</p>		<p><b>PROCURATIONS :</b></p> <p>M.JURQUET Henri à M.CAZORLA Alain, M.REVEL Claude à M.FAVIER Marc, M.FABREGUETTES Bernard à M.GARROFE Gilbert, M.MARTINEZ Antoine à M.SOBELLA Henri, M.BAISSE Robert à M.BRUN Olivier, M.LIEB François à M.BARDEAU Francis, M.LUGAGNE Jérôme à M.COSTE Bernard, M.SOTO Bernard à M.DUPONT Laurent, M.LOPEZ Daniel à M.GIL Claude, M.QUEROL Jean-François à M.LEBREAU Jean-Jacques.</p>

**Objet : Modification du tableau des effectifs.**

Monsieur CAZORLA informe les membres du conseil communautaire que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20111005-2011-09-29-01-DE
Date de signature : 07/10/2011
Date de réception : 07/10/2011

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des effectifs pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des effectifs adopté par le Conseil Communautaire le 21 Avril 2011 et suite à divers mouvements de personnel il est proposé aux membres du conseil d'actualiser le tableau des effectifs de la Communauté et d'y porter les modifications suivantes :

GRADES A CRÉER

**Titulaires de la Fonction Publique**

- 5 Educateurs des APS contractuels (Maîtres nageurs sauveteurs)
- 1 Educateur des APS principal 1ère classe à temps complet
- 3 Educateurs des APS principal 2ème classe à temps complet
- 1 Educateur des APS à temps complet
- 1 adjoint d'animation à temps non complet 25 h
- 1 adjoint d'animation à temps non complet 26 h
- 2 Adjoint administratifs de 1ère classe à temps complet
- 1 Agent de maîtrise à temps complet
- 3 Adjoint techniques de 2ème classe à temps complet
- 1 Adjoint technique de 2ème classe à temps non complet 17 h 30
- 1 Adjoint technique de 2ème classe à temps non complet 25 heures
- 2 Adjoint administratifs de 2ème classe à temps non complet 17 h 30

**Non titulaires de la Fonction Publique**

- 2 Adjoint administratifs de 2ème classe à temps non complet 17 h 30 emploi saisonnier
- 1 Adjoint administratif de 2ème classe à temps complet emploi saisonnier
- 2 Adjoint techniques de 2ème classe à temps non complet 17.30 heures emploi saisonnier
- 3 Adjoint techniques de 2ème classe à temps complet emploi saisonnier
- 1 Adjoint d'animation non titulaire à temps non complet 26h

GRADES A SUPPRIMER APRES NOMINATION DES AGENTS SUR LE NOUVEAU GRADE OU DEPART DE L'AGENT

- 1 Attaché principal contractuel à temps complet
- 1 Opérateur qualifié des APS à temps complet
- 1 Educateur des APS 2ème classe à temps complet
- 1 Educateur des APS hors classe à temps complet
- 1 animateur à temps complet
- 1 Adjoint administratif 2ème classe non titulaire 20 h poste permanent
- 1 Adjoint administratif 2ème classe non titulaire 28 h poste permanent
- 1 Agent de maîtrise principal
- 3 Adjoint technique principal 2ème classe à temps complet
- 1 Adjoint technique 1ère classe à 32 h
- 1 Educateur de jeunes enfants à temps complet
- 1 Puéricultrice de classe normale à temps complet
- 1 Puéricultrice de classe supérieure à temps complet
- 6 Contrats Unique d'Insertion

Monsieur le Président demande aux membres du Conseil Communautaire de se prononcer sur ces modifications.

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé de Monsieur CAZORLA et après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE,**

**APPROUVE** les modifications apportées au tableau des effectifs du personnel Communautaire telles que présentées ci-dessus.

**INDIQUE** que ces emplois seront rémunérés selon l'indice en vigueur dans ces grades.

**PRECISE** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois créés seront inscrits au budget, chapitre 012.

**CHARGE** Monsieur le Président de nommer le personnel dans chacun des nouveaux postes créés dans les conditions réglementaires.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté  
de Communes du Clermontais,



Alain CAZORLA.